

**UNIVALOM**

Siège :  
3269 Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES  
DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 28 JUIN 2023

**Délibération 2023-28**

**OBJET : Autorisation de signature - Avenant n°1 convention  
association Défend Horse - Eco Pâturage par hippo-  
débroussaillage**

Le 28 juin 2023 à 15h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres  
du Conseil Syndical

Légal : ..... 40

Désignés : ..... 29

(dont 11 délégués avec voix double  
soit un total de 40 voix)

Présents : ..... 14

Visio : ..... 0

Votants : ..... 28

Procurations..... 5

Date de la convocation :

22 juin 2023

**Membres titulaires :**

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Emmanuel DELMOTTE, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Gilbert HUGUES, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission syndicale ;

Xavier WIJK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDIA, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission syndicale ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Arnaud PRIGENT délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

**Membres suppléants :**

Elizabeth DEBORDE, déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

**Procurations :**

Anne-Marie BOUSQUET à Hassan EL JAZOULI,

Philippe DELEAN à Marion MUSSO,

Caroline JOUSSEMET à Jean Pierre DERMIT,

François WYSZKOWSKI à Jean LEONETTI,

Françoise BRUNETEAUX à Patrick PEIRETTI,

**Membres excusés :**

Joseph CESARO, Georges VAZIA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Khéra BADAOU, déléguée de la Commission syndicale ;

Christophe FONCK, Françoise THOMEL, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Christophe ULIVIERI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Denise LAURENT, déléguée de la Commission syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Pierre CORPORANDY délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20230628-2023-28-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2023  
Date de réception en préfecture : 10/07/2023

HASSAN EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de l'application de sa politique de développement durable, UNIVALOM mène des actions ambitieuses de Réduction des déchets. UNIVALOM a donc conventionné en avril 2017 avec une association d'éco pâturage par Hippo débroussaillage. Ce pastoralisme urbain réduit les impacts environnementaux, s'inscrit dans une démarche de développement durable et améliore la biodiversité. Il s'agit d'une alternative au débroussaillage mécanique, plus respectueuse de l'environnement.

Par délibération 2022-12 en date du 03 mars 2022, le comité syndical a autorisé Monsieur le Président à renouveler la convention avec l'association DEFEND HORSE.

Ainsi, plusieurs chevaux et ânes ont réalisé pour le Syndicat le débroussaillage de deux zones définies autour de l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes.

Pour rappel, l'association a pour objet, entre autres, de sauver des équidés maltraités, réformés des courses, abandonnés ou destinés à l'abattoir afin de les soigner et de les remettre en confiance.

UNIVALOM bénéficie de la mise à disposition d'un site végétalisé appartenant au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes sur la Commune de BIOT. Afin d'entretenir ce terrain, et dans l'attente de la construction d'un site de broyage et de compostage de végétaux, il est proposé d'y installer des équidés par le biais de l'association DEFEND HORSE.

Il est donc proposé un avenant n°1 à la convention afin de pouvoir ajouter ce site mais également de pouvoir étendre à d'autres sites potentiels l'hippo débroussaillage.

Cet avenant n'a aucune incidence financière sur la convention initiale signée le 5 juillet 2022, toutes les autres clauses et conditions de la convention sont également inchangées.

Vu l'avis favorable de la Commission Prévention en date du 21 juin 2023.

Ouï cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité syndical,  
A, l'unanimité

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°1 ainsi que les prochains avenants à la convention initiale.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

  
Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20230628-2023-28-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2023  
Date de réception préfecture : 10/07/2023

Date de mise en ligne :

11 JUIL. 2023